

73



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mercredi 27 juin 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 27 juin 2007

10 h

Prière.

M^{me} Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'exploitation à double volet et pour le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles*. (Pétition 49.)

L'hon. M. Jamieson donne avis de motion 71 portant que, le mardi 3 juillet 2007, appuyé par l'hon. V. Boudreau, il proposera ce qui suit :

que les recommandations contenues dans le troisième rapport du Comité permanent de la procédure, présenté le 31 mai 2006 au cours de la troisième session de la 55^e législature, soient adoptées par la Chambre ;

que les modifications du Règlement qui en découlent entrent en vigueur à la reprise de la présente session ou au début de la prochaine session de la Chambre, selon le cas, à l'automne 2007, ou à la prochaine séance subséquente de celle-ci.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles, du ministère de l'Éducation et du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc prend la présidence du comité.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 14 h 42, reprend à 14 h 49 sous la présidence de M. B. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 42	(19 juin 2007) ;
réponses aux pétitions 41, 43 et 46	(25 juin 2007) ;
réponse à la pétition 44	(26 juin 2007) ;
réponse à la pétition 45	(27 juin 2007).